

Date de dépôt : 22 mars 2011

Rapport

De la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition du personnel de l'administration cantonale relative à la politique d'austérité menée par le Conseil d'Etat

Rapport de majorité de M. Vincent Maitre (page 1)

Rapport de minorité de M^{me} Prunella Carrard (page 20)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Vincent Maitre

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission des pétitions s'est réunie, sous la présidence de M. Ivan Slatkine, en date des 29 mars, 12 et 26 avril 2010, afin d'étudier la pétition P 1713 du personnel de l'administration cantonale relative à la politique d'austérité menée par le Conseil d'Etat, déposée le 18 décembre 2009 et demandant :

- *L'octroi de 300 postes supplémentaires pour l'ensemble de l'administration cantonale, dont 20 au STA, 20 à l'OJ, 20 à l'OCE, 10 à l'OCIRT, ceci d'une part afin de garantir les prestations répondant aux besoins de la population, et d'autre part des conditions de travail décentes à même de cesser la mise en danger de la santé du personnel ;*
- *La mise sur pied d'une véritable politique de santé et sécurité au travail pour le personnel de l'administration cantonale et la transformation de l'actuelle commission en une commission qui soit véritablement paritaire pour étudier la santé du personnel et émettre des propositions ;*

- *La stabilisation des contrats d'auxiliaires correspondant aux tâches pérennes de l'administration, reconnaissant ainsi le caractère durable et indispensable du travail effectué par les collaborateurs-trices concerné-es, mettant ainsi fin à l'inégalité de traitement dont ils-elles font l'objet de par leur statut, et cessant ainsi de gaspiller l'expérience et les compétences acquises par ces derniers-ères par le turn-over que ce statut d'auxiliaire génère ;*
- *L'engagement sur des postes fixes du personnel exécutant des tâches indispensables au fonctionnement des services à titre de contre-prestations RMCAS ou de placements en EFTI/PEF.*

Les procès-verbaux ont été tenus par M. Christophe Vuilleumier, qu'il convient ici de remercier pour la qualité de son travail.

Auditions des représentants des pétitionnaires

La commission entend M^{me} Jelk-Peila, M^{me} Weber, M. Flury et M. Difilippo, pétitionnaires.

M^{me} Jelk-Peila expose que cette pétition concerne l'administration centrale qui a subi de gros dégâts et rappelle que ce sont ces services qui ont vu une partie de leur personnel déplacé pour s'occuper d'autres tâches. Des difficultés en sont nées avec un volume de travail très important qui pèse au final sur la santé du personnel.

M^{me} Jelk-Peila signale enfin que des missions pérennes sont assumées par des emplois temporaires et qu'il serait judicieux que ces postes bénéficient du même traitement que ceux des fonctionnaires.

M^{me} Weber remarque que les syndicats ont déjà déposé une pétition similaire touchant au service des tutelles pour adultes, car il tire la sonnette d'alarme depuis longtemps. Une augmentation de 28% à 33% du nombre de dossiers depuis ces quatre dernières années est apparue au sein du service des tutelles pour adultes. Mme Weber pense que les vingt postes qui sont sollicités devraient rendre supportable la pression actuelle et pérenniser un certain nombre d'emplois temporaires et déclare qu'en raison de la surcharge de travail, le cahier des charges ne peut plus être respecté. M^{me} Weber pense qu'il faut, en outre, régulariser les contrats d'auxiliaires dans ce service mais aussi tenir compte de ses particularités. De son point de vue, la situation de ce service met en lumière une difficulté largement partagée dans l'administration. Les gens sont mal à leur place car ils n'arrivent plus à remplir leur cahier des charges. La situation entraîne de l'absentéisme et une perte du sens du travail. Certains fonctionnaires n'évoquent pas leurs heures supplémentaires ni leurs week-ends passés au bureau.

M. Difilippo expose que les besoins augmentent en fonction de la démographie, notamment pour un service comme l'Office de la jeunesse. Les contrôles qui se sont multipliés ont entraîné un surcroît de travail administratif, ce qui est en totale contradiction avec la diminution du nombre de postes. Il explique ensuite que le back office de son service a travaillé pendant des semaines en sous-effectif et que 60 assistants sociaux ont fonctionné avec une seule secrétaire durant des mois. Il précise que des prestations n'ont pas pu être octroyées comme l'éducation sexuelle puisqu'il n'y a plus assez d'éducateurs. Il ajoute que de nombreux dépistages ne se font plus, ce qui provoque des situations kafkaïennes. Il évoque encore le SEMI et déclare que les moyens qui sont les siens ne lui permettent plus de remplir son cahier des charges. Il déclare encore que ce service est en souffrance avec des taux d'absentéisme importants. Il mentionne que 2/3 du personnel devrait consulter un médecin selon un rapport. Il termine en déclarant que suite à la suppression des emplois temporaires cantonaux, toute une charge de travail s'est répercutée sur les administrations.

M. Flury déclare, quant à lui, qu'il manque vingt postes au sein de l'Office cantonal de l'emploi. Il ajoute que les demandes se perdent dans l'administration et que les postes temporaires ne durent que trois ans, les postes d'agents spécialisés ayant une existence de huit ans. Il ajoute que c'est finalement un jeu sur les budgets. Il évoque encore le rapport de la Cour des comptes à cet égard et mentionne qu'il est nécessaire de tirer un certain nombre de points au clair.

Questions des commissaires

Un commissaire (L) demande d'où vient ce chiffre de 300 postes évoqué dans la pétition.

M^{me} Jelk-Peila signale qu'il y a encore les emplois qui doivent être pérennisés et qui ne figurent pas dans les demandes de postes.

Le même commissaire demande quel en est le nombre.

M^{me} Jelk-Peila répond qu'il est difficile d'obtenir les informations des services, raison pour laquelle une évaluation globale a été faite.

Un commissaire (Ve) demande si le service des tutelles pour adultes a fait passer un questionnaire et, si oui, ce qu'il en est ressorti et demande encore ce qu'il en est du quota des dossiers.

M^{me} Weber déclare qu'un sondage a été mené et que des éléments inquiétants sont apparus. Elle répète que la question est également liée au sens du travail. Elle signale ensuite qu'il n'existe aucun élément sur les

charges de travail et que rien n'avance sur ce point alors que ce problème devrait faire l'objet d'une discussion. Elle pense que la rationalisation est arrivée à son terme.

Il est rappelé à ce titre que la Commission de contrôle de gestion est en train de travailler sur ce service. Proposition est donc faite de revenir sur la pétition.

M. Difilippo remarque que c'est sur la surcharge de travail que l'attention est attirée dans tous les rapports.

Un commissaire (L) demande si la requête vient des syndicats ou des fonctionnaires. Il ajoute qu'il semblerait que Genève soit similaire aux autres cantons. Il demande ensuite depuis quand le système informatique ne fonctionne pas.

M^{me} Jelk-Peila répond que les pétitionnaires n'ont pas les chiffres mais que l'on constate une augmentation de la population avec une baisse des effectifs en parallèle. Elle ajoute que les pétitionnaires prennent acte du fait que le système informatique est lourd à gérer et que le travail administratif est de plus en plus important.

Un commissaire (L) demande quelle est la politique des RH dans ces services respectifs. Il ajoute avoir le sentiment qu'il n'y a pas de politique commune.

M. Flury déclare que tout dépend du cadre et du contexte pour pouvoir appliquer une politique RH commune. Il ajoute que l'absentéisme est géré globalement et que la gestion est en mode réactif, ce qui est un problème. Il rappelle que les RH sont surtout une boîte aux lettres et qu'ils n'ont aucun pouvoir sur les services.

M^{me} Weber déclare encore que certains éléments ne sont pas pris suffisamment en compte.

M^{me} Jelk-Peila évoque la commission « sécurité et santé au travail » dont le fonctionnement n'intègre pas assez la participation du personnel. Elle précise que ce dernier n'a qu'un seul siège et qu'une série de problèmes ne remontent pas et que le système n'est en rien démocratique. Elle déclare encore qu'une participation réelle a donc été sollicitée.

Il est rappelé, à ce propos, aux pétitionnaires qu'il existe une commission du personnel.

M. Flury répond que ces commissions sont propres aux départements. Il ajoute que deux de ces derniers n'en n'ont pas.

M^{me} Jelk-Peila ajoute que ces commissions ne sont en outre pas véritablement prises en compte.

Un commissaire (MCG) demande quels sont les chiffres concernant les contrats temporaires.

M. Difilippo répond qu'il y a 179 postes dans l'enseignement auxquels s'ajoutent 52 postes dans l'administration.

Le même commissaire pensait que M^{me} Calmy-Rey avait mis fin à ce genre de pratiques.

M^{me} Weber déclare que la loi est claire. Elle ajoute que l'on ignore malheureusement les durées des contrats des personnes et elle remarque qu'il est fréquent que le rapport d'évaluation de la troisième année soit mauvais, ce qui permet de justifier le renouvellement d'un contrat temporaire.

Audition de M. Grégoire Tavernier, directeur général de l'Office du personnel de l'Etat

Le président accueille ensuite M. Tavernier en déclarant que la commission est curieuse d'entendre des explications sur la politique des RH.

M. Tavernier prend la parole et déclare que la délégation du Conseil d'Etat s'est saisie d'une partie de ces pétitions et a reçu le matin même les auteurs, tant à l'égard du petit Etat que des établissements publics. Il évoque ensuite le projet « Absence » qui va être développé à l'ensemble de l'Etat. Il explique qu'un entretien est mené avec la personne au terme de trois absences non justifiées. Il signale encore que le représentant syndical ne s'est pas présenté au sein de la commission LACOSTE pendant de nombreuses séances. Il déclare ensuite qu'il a été décidé que cette commission devait recouvrir également le petit Etat. Il ajoute que c'est une gestion au travers des objectifs et du management qui est mise en place.

Questions des commissaires

Un commissaire (UDC) remarque qu'un entretien se déroule au bout de trois absences mais il se demande sur quel délai.

M. Tavernier explique que la personne absente doit appeler son manager pour lui indiquer son temps d'absence ainsi que les urgences dont il s'occupe. Il ajoute que s'il y a plus de trois absences de courte durée répétées pendant une année, un entretien doit se dérouler avec le manager afin d'améliorer la situation.

Un commissaire (L) demande s'il a des chiffres et s'il est possible de constater des différences entre les auxiliaires et les fixes.

M. Tavernier remarque que ce programme s'est terminé en 2009 et a concerné 700 personnes. Il ajoute qu'il a été possible de constater une diminution de l'absentéisme de 25%, raison pour laquelle le Conseil d'Etat a décidé de déployer ce projet sur l'ensemble de l'Etat.

Un commissaire (Ve) demande si la terminologie varie entre « absence » et « absentéisme ».

M. Tavernier répond qu'il n'y a pas de jugement porté et que c'est dans ce sens que les managers cantonaux sont formés. Il ajoute que le message est très clair et qu'il ne faut pas juger une absence mais la gérer. Il signale ensuite que le service de santé s'occupe des absences de longue durée et poursuit son travail sur la révision de la loi.

Un commissaire (MCG) remarque que les pétitionnaires demandent la stabilisation des auxiliaires. Il ajoute qu'il semblerait que l'entretien d'évaluation soit souvent mauvais au terme de la troisième année, ce qui permet d'éviter de titulariser la personne concernée.

M. Tavernier répond que la définition de l'auxiliaire implique une mission limitée dans le temps. Il ajoute que c'est dans le cadre d'un budget que l'on définit les postes fixes. Il rappelle ensuite que l'auxiliaire peut à tout moment postuler sur un poste vacant. Il ajoute que le pourcentage des personnes qui trouvent un emploi après un contrat d'auxiliaire pourrait être calculé.

Un commissaire (L) demande quelle est la durée moyenne d'un contrat auxiliaire et d'un contrat d'agent spécialisé, ainsi que le coût moyen pour ces postes.

Un commissaire (Ve) remarque qu'un poste d'auxiliaire est budgété et elle ne comprend pas pourquoi il ne pourrait pas être régularisé. Elle demande ensuite comment fonctionne le système.

M. Tavernier répond que les rubriques sont en franc et non en poste. Il ajoute que le coût moyen sera difficile à établir puisqu'il n'y aura pas d'éléments de comparaison. Il en vient ensuite aux commissions paritaires et déclare que les principales concernent les statuts. Il précise qu'il y en a trois. Il ajoute qu'à chaque nouvelle législature, les employés indiquent leur représentant. Il remarque qu'il existe également une commission « amiante ». Il ajoute que n'importe qui peut entrer dans les commissions du personnel. Il remarque encore que la liste des dépôts se fait cette semaine, et que les élections se dérouleront à la fin du mois d'avril.

Un commissaire (Ve) demande si la démarche est départementale.

M. Tavernier acquiesce.

Un commissaire (L) demande quelle est la différence entre la commission du personnel et le syndicat.

M. Tavernier répond que les deux sont prévues par le règlement.

Le même commissaire demande si les autres cantons comptent les auxiliaires comme des postes.

M. Tavernier répond par la négative. Il ajoute que ce sont bien les postes fixes qui sont comptés dans les statistiques.

Un commissaire (PDC) rappelle qu'une loi sur le personnel de l'Etat a été votée il y a une année ou deux et il se demande si les procédures ont été diffusées au sein du personnel.

M. Tavernier répond que le règlement d'application a été défini à la fin de l'année 2007. Il précise que tous les cadres ont été formés à cette procédure de licenciement, jusqu'à mi 2009.

Un commissaire (PDC) aimerait savoir quels sont les résultats.

Un commissaire (L) demande des statistiques à cet égard.

M. Tavernier rappelle que des objectifs de service sont arrêtés en cas de problème et que la personne en échec peut être déplacée de service si un poste peut lui être donné. Cas échéant, la personne est licenciée. Il déclare encore ne pas avoir les chiffres pour 2007.

Un commissaire (L) a l'impression que les pétitionnaires n'arrivent pas à accepter le changement, notamment le changement technologique. Il demande si une politique du management du changement existe.

M. Tavernier répond que l'accompagnement au changement est proposé par les RH, notamment on-line. Il précise cependant que ce sont les hiérarchies des services qui décident de cela. Il ajoute que le Conseil d'Etat a mis en place une transversalité. Il termine en déclarant que le nombre de projets est très important et que ce changement crée de l'insécurité.

Un commissaire (L) remarque qu'il y a un gros travail à faire au sein de la DRH à cet égard.

M. Tavernier évoque alors une personne qui s'est occupée des arrêtés du Conseil d'Etat pendant 25 ans et qu'il lui a fallu assumer un encadrement de changement lorsque cette personne a été déplacée de poste.

Le président remercie alors M. Tavernier que le Conseil d'Etat s'est saisi de ces 14 pétitions.

Audition du Dr. Yvan Scherrer du service de santé du personnel de l'Etat

Le président accueille ensuite M. Scherrer et remarque que ce dernier a déjà été auditionné lors d'une séance de la commission du contrôle de gestion. Il précise que certains commissaires souhaitaient le réentendre et que la grande majorité de la commission ne l'a pas encore entendu.

M. Scherrer prend la parole et explique qu'il ne parlera que de l'aspect de santé au travail. Il signale ensuite que l'on observe des tendances générales et des problématiques spécifiques dans certains milieux, comme l'Etat. Il rappelle alors que des enquêtes de santé ont été menées à travers le temps et il remarque que l'on voit des tendances, au sein de l'Etat, similaires à ce qui se passe dans le monde occidental, soit des surcharges de travail en raison de volontés de réduire les effectifs et de rendre plus efficient le travail. Il ajoute que des professionnels tirent la sonnette d'alarme car certains seuils ne peuvent pas être franchis dans ce domaine. Il déclare, cela étant, qu'il faut également être conscient qu'il y a des différences entre les services. Il mentionne que les études démontrent que 25% des employés souffrent de problème de management et de stress dû au travail. Il répète qu'il faut se méfier des moyennes et qu'il est nécessaire d'entrer dans le détail. Il précise que seul le SPMI est connu puisqu'une enquête de détails a été menée. Il répète qu'il est nécessaire de nuancer le nombre de postes et de savoir à quel service les attribuer.

Questions des commissaires

Un commissaire (L) remarque qu'une invite parle de politique de santé au travail. Il se demande ce qu'il en est.

M. Scherrer répond qu'il existe une commission paritaire depuis plusieurs années qui donne ses rapports au Conseil d'Etat. Il ajoute que l'administration genevoise est la seule administration suisse à posséder une commission de ce type. Il mentionne qu'il faut donc savoir de quoi on parle. Il pense par contre, en ce qui concerne les problèmes de stress, qu'il serait imaginable d'améliorer les articulations. Il remarque en l'occurrence que son service reste méconnu et il signale qu'il y aurait des points à revoir à cet égard.

Un commissaire (L) demande si cette commission est véritablement paritaire.

M. Scherrer répond qu'elle est constituée de représentants de chaque département, de représentants des syndicats et d'experts.

Un commissaire (R) signale qu'il existe des séminaires organisés sur l'absentéisme. Il se demande s'il y a des études sur la question. Il demande encore si l'absentéisme a augmenté ces dernières années. Il pense par ailleurs que l'absentéisme pourrait être une réaction à ce stress dont il est question.

M. Scherrer acquiesce et remarque que l'absentéisme est également un phénomène général. Il évoque ensuite les séminaires et déclare qu'ils visent plutôt une fonctionnalité dans le cadre des absences de courte durée. Il précise que le climat du cadre de travail a un impact sur les individus et donc sur les absences. Il déclare ensuite que l'AI qui poursuit la réinsertion des personnes au travail a mis en lumière certaines choses. Il ajoute que le taux d'absence n'a pas progressé mais que la question est maintenant étudiée.

Un commissaire (S) demande si l'on distingue les sexes et s'il y a une discrimination positive.

M. Scherrer répond que l'observation est générale et englobe tout le monde. Il signale toutefois qu'il est reconnu que la situation des femmes est plus dure en raison des multiples fonctions et de la diversité des tâches remplies par les femmes.

Le même commissaire se demande s'il n'y a pas une question de fragilité plus grande chez les femmes. Il évoque à cet égard les cas de harcèlement.

M. Scherrer répond qu'il convient d'être prudent et qu'il est nécessaire d'étoffer les arguments pour définir un cas de harcèlement. Il précise que cette terminologie n'est plus utilisée et que l'on parle de management éthique. Il mentionne, cela étant, que le harcèlement existe partout, même à l'Etat. Il indique encore que la littérature évoque deux techniques différentes pour influencer sur le moral d'une personne, la violence à l'encontre des femmes et la dévalorisation du travail pour les hommes.

Un commissaire (L) demande s'il y a des différences entre les employés qui sont confrontés aux clients, les employés se trouvant sur le terrain et les autres.

M. Scherrer acquiesce et déclare que les employés en interface avec le public subissent une violence grandissante. Il ajoute que ceux qui sont sur le terrain sont plus soumis à des problèmes musculaires. Il rappelle qu'il y a des tournus organisés pour les personnes en lien avec le public.

Un commissaire (S) demande quels sont les relais entre la commission et les départements, si son service peut s'autosaisir d'un cas et entamer une enquête et enfin quel est le suivi des enquêtes. Le commissaire en question rappelle alors que le mobing est juridiquement mal défini et elle se demande quelle est la politique à cet égard.

M. Scherrer répond que chaque département a normalement un expert santé-sécurité, lequel fait le nécessaire au sein de ses services. La commission se réunit trois fois par an et traite de thématiques (règlement BK 30.08). Il signale ensuite qu'une discussion a été lancée sur le service de la santé dont le principe est de se mobiliser pour une personne en souffrance. Il ajoute que le service de la santé doit en l'occurrence être autonome dans son action mais qu'il ne peut pas faire ce qu'il veut. Il précise que l'employeur est donc averti de la démarche en cours, laquelle débute toujours par la hiérarchie. Il signale encore que c'est l'employé ou l'employeur, voire un syndicat qui peut initier une démarche et précise qu'une action qui est entamée s'inscrit dans un périmètre et qu'il y a souvent une issue. Cas échéant, le service est relancé pour préciser les choses jusqu'à trouver une solution. Il en vient ensuite au mobing et remarque qu'il est très difficile de prouver concrètement de quoi il retourne. Il rappelle que dès qu'il est question de ce genre de chose, le cas verse dans le juridique.

Un commissaire (S) demande ce qu'il en est de la confidentialité.

M. Scherrer répond que la personne doit donner son accord pour que son nom soit évoqué, selon les choix stratégiques nécessaires. C'est la hiérarchie au-dessus du manager qui est abordée, ce de manière neutre.

Un commissaire (S) remarque que c'est un rôle de médiateur.

M. Scherrer répond par la négative en déclarant que le médiateur est un facilitateur entre les parties. Il ajoute que l'efficacité de la médiation est modeste en cas de litige.

Un commissaire (L) demande si le cartel est venu consulter son service au cours des six derniers mois.

M. Scherrer répond par la négative.

Le même commissaire demande encore si le service de M. Scherrer est rattaché au RH de l'Etat.

M. Scherrer répond que son service est rattaché à l'OPE (Office du Personnel de l'Etat) et que la réflexion porte notamment sur ce lien.

Audition de M^{me} Isabelle Rochat, conseillère d'Etat, DSPE, M. David Hiler, conseiller d'Etat, DF et M. Charles Beer, conseiller d'Etat, DIP

Le président accueille M. Hiler, M^{me} Rochat, puis M. Beer en rappelant la problématique.

M. Hiler prend la parole et déclare que l'architecture des pétitions est différente de la réalité existante puisque la question de la police est à part. Il ajoute que la délégation du Conseil d'Etat a décidé de traiter l'affaire en

discutant avec les syndicats objet par objet. Il précise que le Conseil d'Etat ne discute pas de ces questions dans une logique de négociation. Il signale ensuite que M. Beer et M. Longchamp ont intégré la délégation en raison des objets concernant le DIP et le DSE. Il explique alors qu'il est remarquable de constater que ce sont très souvent les services dans lesquels il n'y a pas eu de réduction d'effectifs qui ont des demandes à cet égard. Il ajoute que c'est sur le Petit Etat que porte la problématique prioritairement. Il déclare en outre que la problématique hôpital/FSASD sera traitée d'ici deux semaines avec M. Unger. Il pense qu'il est intéressant de discuter de ces questions mais qu'il faut relativiser l'intérêt de ces pétitions qui sont composites. Il précise qu'il faut par contre se servir de ces informations afin de mieux attribuer les ressources. Il rappelle en l'occurrence que les besoins sont connus : instruction publique, notamment en raison des modifications souhaitées par le Grand Conseil et par Harmos, ouverture améliorée pour les EMS et les EPH. Il mentionne que tout cela est planifié. Il ajoute qu'il en va de même pour la prison de la Brenaz. Il déclare que c'est donc sur cette base que le Conseil d'Etat peut se positionner.

M. Hiler déclare ensuite qu'il sera par contre difficile de répondre à toutes les demandes. Il rappelle qu'il faut également conserver l'équilibre entre la société et l'administration. Il précise qu'il est nécessaire de fixer les priorités et de vérifier les besoins. Il répète qu'à l'évidence, le chiffre global ne sera pas satisfait. Il remarque, cela étant, que le DARES est enclin à entrer en discussion sur la FSASD.

M^{me} Rochat prend la parole et déclare que les besoins sur le terrain en matière de sécurité sont avérés. Elle fait grâce à la commission des précisions concernant la gendarmerie et les gardiens de prison mais elle annonce tout de même que 120 cellules supplémentaires vont être créées. Elle signale ensuite que les restrictions ont eu pour effet de briser les automatismes de l'encadrement administratif et que le travail à flux tendu entraîne des situations périlleuses. Elle mentionne que son département voit 1180 temps pleins et qu'il n'a compté que deux licenciements. Elle rappelle ensuite que les mesures économiques ont forcé chaque chef de service à réfléchir s'il pouvait faire mieux avec moins. Elle déclare alors qu'elle reviendra devant la Commission des finances avec ses demandes.

M. Beer déclare, quant à lui, que nombre de ces pétitions concernent de près ou de loin le DIP, soit 9 pétitions sur les 13. Il remarque qu'il y a par ailleurs d'autres pétitions portant sur les communes, le parascolaire ou l'éducation spécialisée qui concernent plus ou moins directement son département. Il pense que ce nombre de pétitions met en lumière les préoccupations portant sur l'éducation. Il rappelle toutefois que c'est

l'organisation du cartel qui explique également le nombre de pétitions. Il ajoute avoir rencontré le syndicat pendant une demi-journée et qu'il est évident que la tâche de l'Etat est devenue plus lourde. Il rappelle ensuite que des chantiers de réorganisation ont été lancés de manière transversale. Il précise alors que c'est l'augmentation de la demande et la complexification de ces demandes ainsi que ces réorganisations qui pèsent lourdement sur l'administration. Il pense donc qu'il est vrai que la période est difficile. Il évoque ensuite l'Office de la jeunesse et déclare que l'augmentation des affaires est incontestable. Il rappelle à cet égard que le nombre d'écoles et d'élèves a largement augmenté. Il précise, en outre, que le secteur privé est également suivi. Il signale ensuite que la charge des infirmières scolaires s'est donc largement alourdie et que leur rôle est devenu particulièrement important en raison des inégalités sociales qui se développent. Il rappelle que l'Office médico-pédagogique a été créé et qu'il ne fait pas partie de l'Office de la jeunesse. Il ajoute que l'arrivée du sport a également entraîné la question de son intégration dans le département. Il précise par ailleurs que le SPMI soulève un certain nombre de questions. Il termine en déclarant que trois pôles de l'Office de la jeunesse doivent être réorganisés afin d'alléger la tâche des fonctionnaires, lesquels sont très sollicités. Il précise que des points de rupture sont apparus et qu'une solution de cinq postes de remplaçants a été mise sur pied afin de répondre à des situations de crise ponctuelles.

Questions des commissaires

Un commissaire (L) demande si des comparaisons avec d'autres cantons, notamment à l'égard des ratios, sont envisageables.

M. Hiler répond qu'il existe toute une série de statistiques sur lesquelles il n'arrive pas à se faire une idée. Il ajoute que c'est dans les secteurs administratifs, là où l'informatique donne des gains de productivité importants, que les économies ont été réalisées. Il rappelle ensuite que les cantons présentent des organisations différentes. Il évoque à cet égard la police municipale vaudoise qui ne correspond pas aux ASM genevois. Il rappelle qu'il existe également des différences salariales entre les cantons.

M. Beer évoque ensuite le rapport PISA et déclare qu'il n'y a pas de corrélation entre l'argent engagé et les résultats. Il signale alors que Genève se trouve dans le peloton de queue mais il rappelle que Genève a considérablement développé d'autres secteurs. Il précise que si la part dévolue à l'éducation a diminué, celle destinée au Social s'est développée. Il rappelle encore que l'essentiel des coûts est constitué par la masse salariale, ce qui implique qu'il est difficile d'utiliser les statistiques existantes. Il

signale par exemple que l'âge des fonctionnaires a diminué, entraînant une diminution des annuités et donc une baisse de l'investissement pour l'éducation. Il signale encore qu'un enseignant au collège, en fin de carrière, peut constater une différence annuelle en sa défaveur de 35 000 F par rapport à son collègue bernois. Il précise que la tendance est inversée en ce qui concerne les enseignants au cycle. Il rappelle ensuite que Genève a vu ses effectifs scolaires monter de 25% alors que la situation stagne dans les autres cantons. Il remarque en l'occurrence que le nombre de postes n'a quant à lui pas évolué. Il mentionne qu'il y a donc plus d'élèves par enseignant qu'il y a dix ans.

Un commissaire (MCG) évoque les contrats temporaires et demande si quelque chose est envisagé pour résoudre la question que soulève cette problématique.

M. Hiler répond que le budget indique depuis deux ans les postes des fonctionnaires, ceux des auxiliaires et ceux des agents spécialisés. Il ajoute qu'il y a clairement des situations différentes selon les lieux. Il mentionne par exemple que l'Office des poursuites comporte 20% de postes temporaires, ce qui est catastrophique. Il rappelle en l'occurrence que l'Office des poursuites n'a toujours pas vu l'introduction du nouveau système informatique. Il précise que la seconde administration qui pose problème est l'Office cantonale de la population qui compte également un grand nombre de temporaires et précise que la question de la qualité des prestations est à prendre en compte en remarquant que l'Office cantonal de la population présente un gap entre l'accueil qui est fait aux gens et le message d'accueil qui est affiché.

M. Beer déclare que le Conseil d'Etat annonçait en 2003 à l'avance le nombre de postes qui allaient être créés. Il ajoute que cette politique s'est arrêtée en 2004 puisqu'il s'agissait d'une pratique fallacieuse.

M. Hiler pense qu'il est question en définitive de quelques dizaines de postes temporaires dont l'administration abuse alors qu'il y en avait par le passé plusieurs centaines.

Un commissaire (S) demande si l'on peut comparer Genève et Bâle en ce qui concerne la police.

M^{me} Rochat répond que Bâle comporte beaucoup plus de postes que Genève. Elle rappelle qu'il y a pour le moment une réorganisation de la police et que son principal souci relève du fait de devoir ouvrir des cellules sans avoir le personnel. Elle ajoute qu'il sera donc nécessaire de trouver des solutions, notamment en élargissant le socle de recrutement et en créant une HES sur la sécurité.

Une commissaire demande ce qu'il en est de la sécurité privée.

M^{me} Rochat répond que les piquets d'ambassade, par exemple, ne doivent pas être assumés par l'Etat mais par des entreprises privées. Elle signale encore à l'égard de ces dernières, qu'elles sont engagées également dans le milieu carcéral afin d'alléger le personnel.

Un commissaire (S) demande ensuite ce qu'il en est des trains.

M^{me} Rochat répond que ce sont les CFF qui sont en charge de la sécurité dans les trains.

Un commissaire (S) aimerait savoir si d'autres séances de discussion sont prévues avec les syndicats. Il demande également ce que pense le Conseil d'Etat par rapport au renvoi de ces pétitions devant la Commission des pétitions.

M. Hiler répond que le Conseil d'Etat sait déjà où il sera nécessaire de placer les effectifs supplémentaires. Il explique qu'il y a des nécessités absolues en termes de formation et de sécurité, ainsi qu'à l'égard du vieillissement de la population. Il ajoute que pour le reste, c'est de l'aménagement. Il rappelle en l'occurrence que le vieillissement impacte le domaine de la santé. Il pense par ailleurs que la commission devrait attendre ce que le Conseil d'Etat va faire.

Le président rappelle alors le choix de la commission quant au traitement de ces pétitions.

Un commissaire (MCG) évoque ensuite les effets du baby-boom et les départs à la retraite massifs et il se demande si l'Etat est prêt à assumer cette vague. Il en vient ensuite aux caisses de retraite et demande si leur pérennité est assurée.

M. Hiler répond que ce n'est pas le taux de renouvellement qui pose un problème aux caisses, mais bien la bonne santé des retraités qui vivent plus vieux que jadis. Il rappelle que l'espérance de vie à partir de la retraite est de vingt ans, ce qui devient problématique. Il déclare que l'inflation est un facteur encore plus sensible que le vieillissement. Il précise que toutes les projections sont faites sur 1%.

M. Beer déclare que la région genevoise connaît un taux de croissance extrêmement fort. Il remarque ensuite que la catastrophe a été évitée en ce qui concerne les enseignants. Il ajoute que la situation est maîtrisée mais que la pénurie des enseignants est annoncée dans certaines disciplines comme l'allemand, les mathématiques, etc. Il évoque encore les infirmières en déclarant qu'il est difficile de planifier des effets économiques, ce qui peut provoquer des décalages.

Un commissaire (L) demande alors ce qu'il faut penser de la politique de la santé.

M. Hiler répond qu'il y a plusieurs aspects à cette question et qu'il est possible d'évoquer l'ergonomie du cadre de travail, les burn out, etc. Il précise qu'il est nécessaire d'avoir une meilleure vision des besoins. Il signale alors que les absences sont corrélées en fonction du sexe et de l'âge des personnes. Il pense qu'il y a une politique importante à mettre en œuvre dans ce domaine et que nombre d'interrogations doivent trouver des réponses. Il ajoute que c'est un changement culturel, notamment pour les chefs de service.

Un commissaire (L) demande ce qu'il en est des commissions paritaires.

M. Hiler répond que la commission du petit Etat peut résoudre un certain nombre de questions. Il signale alors que c'est la richesse des métiers existant qui fait la richesse de l'Etat.

Discussion de la commission et votes

Un commissaire (R) pense que le Conseil d'Etat est particulièrement en avance sur la problématique. Il ajoute qu'il aurait fallu demander quelles sont les solutions que le Conseil d'Etat proposera.

Le président répond que le parlement a également un rôle à jouer. Il signale ensuite qu'il est possible de tout geler ou de tout renvoyer.

Un commissaire (UDC) mentionne que le Conseil d'Etat a déjà entamé une réflexion et il remarque avoir le sentiment que les magistrats ne souhaitent pas forcément recevoir ces pétitions. Il déclare alors être en faveur d'un dépôt de ces pétitions.

Un commissaire (L) déclare que la commission ne devrait pas tout placer dans le même paquet. Il évoque alors PISA et la sécurité en remarquant que la comparaison avec Bâle peut être judicieuse. Il remarque que c'est du moins l'avis de M^{me} Rochat. Il termine en déclarant qu'il faut d'urgence engager du personnel.

Un commissaire (L) déclare qu'il est nécessaire de se centrer sur l'administration centrale.

Un commissaire (MCG) déclare que Genève est très différent des autres cantons, surtout au vu du nombre de prestations fournies. Il ajoute que des éléments dérangent son groupe dans ces pétitions, bien qu'il soit évident que des services soient véritablement dans des situations ennuyeuses. Il précise que c'est le cas de l'Office des mineurs. Il pense par ailleurs que le problème

des temporaires n'est pas réglé. Il se déclare alors en faveur d'une suspension de cette pétition en attendant de voir ce qui ressortira de ce débat.

Un commissaire (PDC) se déclare, quant à lui, en faveur du classement de cette pétition qui ne lui paraît pas fondée.

Un commissaire (S) partage l'opinion du commissaire (MCG). Il ajoute que les problématiques sont réelles et qu'il faut donner un signe au Conseil d'Etat. Il ajoute qu'il conviendrait d'attendre quelques mois avant de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

Un commissaire (S) mentionne qu'il faut répondre à cette pétition qui soulève des questions d'importance. Elle précise en outre que M. Hiler n'a pas répondu à certaines questions, notamment concernant les temporaires. Elle termine en mentionnant être en faveur du renvoi au Conseil d'Etat.

Le président passe alors au vote du gel de cette pétition :

Pour :	2 (2 MCG)
Contre :	7 (2 PDC, 1 R, 3 L, 1 UDC)
Abstentions :	4 (2 Ve, 2 S)

Le président passe ensuite au vote du classement de la P 1713 :

Pour :	7 (2 PDC, 1 R, 3 L, 1 UDC)
Contre :	6 (2 S, 2 Ve, 2 MCG)
Abstention :	–

A la majorité des voix, la Commission des pétitions recommande au Grand Conseil de classer la pétition 1713.

Pétition

(1713)

du personnel de l'administration cantonale relative à la politique d'austérité menée par le Conseil d'Etat

Mesdames et
Messieurs les députés,

Considérant :

- Que la politique d'austérité menée par le Conseil d'Etat s'est traduite par une importante réduction des effectifs ;
- Que cette réduction, orientée vers l'accroissement de la productivité, a signifié pour le personnel une importante surcharge de travail, contraignant le personnel à devoir travailler dans l'urgence et sous une pression constante, générant tensions, épuisements, et d'importants dégâts sur son état de santé ;
- Que les tâches dites de « back-office » indispensables au fonctionnement des services ne pourraient être réalisées sans l'appui de nombreux-euses contre-prestataires du RMCAS et/ou de chômeurs-euses placé-e-s auparavant en ETC, aujourd'hui en EFTI/PEF ;
- Que les besoins de la population augmentent, notamment sous l'impulsion de la croissance démographique et de la précarisation de franges non négligeables de la population ;
- Que l'inadéquation entre besoins de la population et effectifs en personnel a eu pour conséquence la mise en danger, voire la suppression, de nombreuses prestations. A titre d'exemples

Service des Tutelles d'Adultes :

Le volume de dossiers a augmenté de 28% entre 2005 et 2009, alors que le nombre de postes a diminué (2,5 postes), faisant exploser le nombre de dossiers à traiter par collaborateurs-trices trop élevé depuis des années. Les dossiers sont par ailleurs devenus plus complexes et demandent souvent un temps de travail plus important. Le service étant sous doté pour sa mission, il fait appel depuis des années à des contre-prestataires du RMCAS. Cette situation est encore aggravée par l'introduction d'un nouvel outil informatique qui, loin de simplifier la tâche, engendre d'importantes perturbations et retards se traduisant par des pressions inacceptables sur le personnel et par des conséquences parfois fortement dommageables pour

certain-e-s usagers-ères, et des préjudices pour des créanciers. L'image du service est mise à mal

Office de la Jeunesse :

Alors que les effectifs scolaires ont augmenté de plus de 11% entre 2000 et 2007, nécessitant l'ouverture de plusieurs écoles et classes supplémentaires, les effectifs de l'Office de la Jeunesse n'ont pas été augmentés en conséquence. Par ailleurs, en raison également de la précarité croissante de nombre de familles, les situations devant être suivies par les différents services de l'Office se sont fortement complexifiées. L'inadéquation entre les besoins de la population concernée et les effectifs de l'OJ ont eu pour conséquences la diminution de nombre de prestations ou la mise en péril de ces dernières. Ainsi, le Service de Santé de la Jeunesse a par exemple été contraint de renoncer à la systématisme des visites de santé dans tous les degrés scolaires, dans la petite enfance et en première année d'apprentissage, de réduire le temps de consultation des infirmiers-ères, de réduire ses prestations notamment en matière d'éducation pour la santé et de prévention dans les domaines de la vue et de l'ouïe. Le personnel du Service des Protection des Mineurs tire quant à lui la sonnette d'alarme depuis plusieurs années, mettant en garde les autorités sur les risques encourus par les enfants à risque, du fait notamment du manque de moyens mis à disposition du Service.

Office Cantonal de l'Emploi :

Alors que le chômage est en augmentation à Genève, et que les effets de la crise économique ne laissent guère augurer une amélioration de la situation de l'emploi ces prochaines années, l'Office cantonal de l'emploi manque lui aussi cruellement de moyens. Ces moyens supplémentaires sont d'autant plus importants qu'ils sont indispensables aux mesures introduites par la nouvelle loi cantonale sur le chômage : suivi plus soutenu et régulier des chômeurs-euses, multiplication des mesures de formation et de retour à l'emploi, soit un accroissement de la charge de travail de l'Office nécessitant d'importants moyens supplémentaires en termes d'effectifs.

Office Cantonal de l'Inspection et des Relations du Travail :

Alors que l'ensemble des travailleurs-euses du Canton, à quelques exceptions près, subissent depuis de nombreuses années un durcissement des relations de travail et une précarisation de ses conditions, et que la crise

économique ne va certainement pas contribuer à apaiser, les besoins en matière de protection de la santé des travailleurs-euses et de surveillance du marché de l'emploi sont plus que jamais accrus. Or, les effectifs alloués aujourd'hui à l'OCIRT ne lui permettent pas de remplir sa mission de protection de travailleurs-euses, dont devrait bénéficier l'ensemble de la population

En conséquence, les soussigné-e-s, membres du personnel de l'administration cantonale,

- Appuient les demandes du Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné ;

Et demandent :

- L'octroi de 300 postes supplémentaires pour l'ensemble de l'administration cantonale, dont 20 au STA, 20 à l'OJ, 20 à l'OCE, 10 à l'OCIRT, ceci d'une part afin de garantir les prestations répondant aux besoins de la population, et d'autre part des conditions de travail décentes à même de cesser la mise en danger de la santé du personnel ;
- La mise sur pied d'une véritable politique de santé et sécurité au travail pour le personnel de l'administration cantonale et la transformation de l'actuelle commission en une commission qui soit véritablement paritaire pour étudier la santé du personnel et émettre des propositions ;
- La stabilisation des contrats d'auxiliaires correspondant aux tâches pérennes de l'administration, reconnaissant ainsi le caractère durable et indispensable du travail effectué par les collaborateurs-trices concerné-e-s, mettant ainsi fin à l'inégalité de traitement dont ils-elles font l'objet de par leur statut, et cessant ainsi de gaspiller l'expérience et les compétences acquises par ces derniers-ères par le turn-over que ce statut d'auxiliaire génère ;
- L'engagement sur des postes fixes du personnel exécutant des tâches indispensables au fonctionnement des services à titre de contre-prestations RMCAS ou de placements en EFTI/PEF.

N.B. 341 signatures
*p.a Cartel Intersyndical du
personnel de l'Etat et du
secteur subventionné
Case postale 1765
1227 Carouge*

Date de dépôt : 2 juin 2010

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M^{me} Prunella Carrard

Mesdames et
Messieurs les députés,

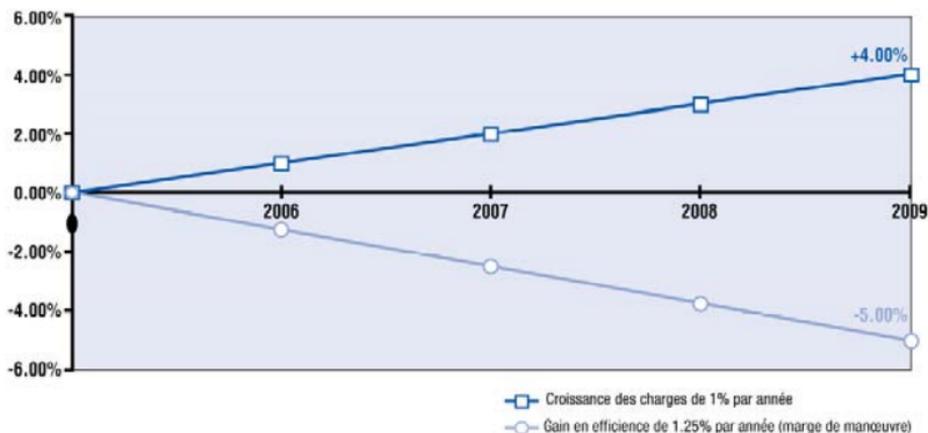
Surcharge de travail, emplois précaires, manque de postes, problèmes de santé du personnel... Le refrain vous est familier ? N'en déplaise à la majorité de la commission, les problèmes soulevés dans la pétition traitée ici sont réels et concernent **des personnes, des professionnels, des fonctionnaires de l'Etat, qui demandent à pouvoir faire leur travail le plus efficacement et le mieux possible, et dans les meilleures conditions.**

L'austérité budgétaire 2006-2009

La politique d'austérité du Conseil d'Etat menée depuis 2006 visait à réduire de 5% les charges d'ici 2009. Rappelons quelques-unes des considérations du Conseil d'Etat dans son plan de mesures du 30 novembre 2006. Les charges sont alors trop élevées et creusent la dette de l'Etat. Conscient que limiter trop drastiquement l'inévitable « *progression des charges ne lui permettrait pas d'assumer le financement de besoins futurs liés à l'évolution de la société et, en particulier, de la démographie (dépenses liées aux personnes âgées, notamment), ni de prendre en charge le versement des mécanismes salariaux* », le Conseil d'Etat « *se fixe pour objectif d'atteindre, au travers de ses mesures d'assainissement et par des gains d'efficience, une diminution globale de 5% des charges sur la base des comptes 2005 de l'Etat* »¹. Le plan de mesures s'inscrit donc de la manière suivante :

¹ Voir p. 10 : http://www.ge.ch/conseil_etat/2005-2009/communications/doc/ce060330.pdf

Projection de la croissance des charges et du gain en efficience



L'intention est donc d'assainir les finances de l'Etat et ce, notamment par des « *mesures touchant à l'organisation de l'administration et à la gestion des ressources humaines [qui] permettront d'agir sur la masse salariale et, par conséquent, de supprimer des postes en évitant les licenciements, en particulier par le biais d'un renforcement de la mobilité professionnelle au sein de l'Etat et d'un mouvement de réallocation des ressources. Ce dernier vise à concentrer les efforts sur les activités qui sont directement en rapport avec la délivrance des prestations publiques, et à rationaliser au moyen de gains d'efficience les tâches dites de « back office »* »². Nous y reviendrons plus loin, mais suggérons tout de même que ces tâches dites de « back-office », si elles ne sont pas effectuées correctement et rapidement, peuvent fortement ralentir le fonctionnement d'un service.

Il est évident que les services de l'Etat doivent être efficaces, à savoir qu'ils doivent engendrer des coûts adaptés aux prestations qu'ils dispensent. Or, si cela s'est sans doute fait de manière cohérente et réfléchi dans certains services, il semble que d'autres ont fait les frais d'une course à l'austérité budgétaire. La pétition dont il s'agit ici met particulièrement en lumière les problèmes que rencontrent :

- Le service des tutelles d'adultes (au sein de la DGAS / DSE)
- L'Office de la jeunesse (qui regroupe le service de protection des mineurs, le service de santé de la jeunesse, la clinique dentaire de la

² Voir p. 11 : http://www.ge.ch/conseil_etat/2005-2009/communications/doc/ce060330.pdf

jeunesse, le service médico-pédagogique, le service des loisirs de la jeunesse, l'évaluation des lieux de placement et le secrétariat aux institutions / DIP)

- L'Office cantonal de l'emploi (DSE)
- L'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (DSE)

Qu'en est-il sur le terrain ?

Les demandes des pétitionnaires sont empiriques, à savoir qu'elles sont motivées par une expérience du terrain des professionnels. Elles consistent en :

- L'octroi de 300 postes supplémentaires pour l'ensemble de l'administration cantonale, dont 20 au STA, 20 à l'OJ, 20 à l'OCE, 10 à l'OCIRT ;
- l'amélioration de la politique de santé et sécurité du personnel ;
- la stabilisation des contrats d'auxiliaires correspondant aux tâches pérennes de l'administration ;
- l'engagement sur des postes fixes des contreprestataires RMCAS ou des personnes placées en EFTI/PEF lorsque ces personnes exécutent des tâches indispensables au fonctionnement du service.

Le service des tutelles d'adultes

A titre d'exemple, évoquons un service dont les difficultés rencontrées par le personnel défraient la chronique genevoise ces derniers mois : **le service des tutelles d'adultes (STA), un service qui travaille avec la population parmi les plus marginalisées et les plus fragiles du canton.** Il est donc particulièrement **important que le personnel du STA puisse travailler de la manière la plus adéquate et efficace possible pour offrir des prestations de qualité** à cette population.

Or, **point de qualité et point de quantité sans des conditions décentes de travail.** En octobre 2009, les employé-e-s du STA déposent une pétition auprès de notre Grand Conseil demandant qu'on les écoute enfin, la hiérarchie se montrant quelque peu perméable aux problèmes qu'ils évoquent. En effet,

- **le volume de dossiers a augmenté** de 28% entre 2005 et 2009, alors que le nombre de postes a diminué de 2,5 équivalent plein temps. Sur cette même période, de septante-sept dossiers actifs par année, assistants

sociaux et gestionnaires sont passés à une moyenne de cent huit dossiers pour un temps plein ;

- le personnel, en arrêt maladie pour cause de burn-out de plus ou moins longue durée, n'est **pas remplacé systématiquement**, malgré ce qu'en dit le DSE ;
- des **départs à la retraite ne sont pas repourvus** ;
- un nouveau système informatique introduit il y a une année, commence à peine à tourner sans bugs récurrents (pour la mise en place de ce système il semble que la direction ait tout de même trouvé un 3,75 équivalent plein temps à mettre à disposition...). Mais **un ordinateur n'a jamais remplacé une personne**, lorsqu'il s'agit de créer le lien avec un pupille désorienté ;
- le service étant sous doté pour sa mission, il fait appel depuis des années à des contre-prestataires du RMCAS, *« du personnel qui se renouvelle souvent, à former et encadrer par les salariés sur le temps déjà plus que limité qu'ils devraient pouvoir consacrer aux usagers du service »*³. **Environ un quart du personnel du STA a le statut d'auxiliaire ou de contreprestataire RMCAS**, qui sont donc peu qualifiés.

Réponse de la direction ? Réduire les horaires d'ouvertures des pupilles.

Ou alors expliquer que le problème est *« structurel : « Avec le nouveau règlement de 2008 sur le service des tutelles, un nouveau fonctionnement doit être mis en place pour le STA », admet Bernard Favre, secrétaire général adjoint au DSE. « Son application concrète est actuellement à l'étude, notamment en ce qui concerne la répartition des tâches au sein du service, le partage du travail des assistants sociaux entre le STA et les autres services, et également en amont le fonctionnement de l'attribution des curatelles. »*⁴.

On ne nie donc pas les problèmes au sein du département. Alors pourquoi ne pas soulager le personnel en leur donnant les moyens nécessaires pour travailler correctement en attendant la résolution du « problème structurel » ? Les cris d'alarmes des professionnels ont pourtant été nombreux:

- en 2009, plusieurs lettres à la Direction ;
- en septembre 2009, un questionnaire rempli par la majorité des employés du STA : *« Sur la soixantaine de collaborateurs qui se sont exprimés sur leur état de santé, trente et un disent souffrir de troubles du sommeil, plus de la moitié s'estiment proches de l'épuisement, alors qu'un tiers*

³ <http://www.lecourrier.ch/index.php?name=NewsPaper&file=article&sid=445157>

⁴ <http://www.lecourrier.ch/index.php?name=NewsPaper&file=article&sid=445157>

consomment des médicaments «en lien avec leurs conditions de travail». »⁵. Mais le questionnaire est informel et il semble que cela n'a pas suffi pour l'instant à déclencher un enquête du service de santé du personnel de l'Etat.

- En mars 2010, une manifestation, toute en discrétion, pendant la pause-café de 15 minutes du matin, car il ne faudrait pas se mettre à dos une direction qui déjà ne les entend pas. Manifestation qui demande que le service de santé s'occupe de leur cas.

L'audition du service de santé du personnel de l'Etat en commission n'a pas été concluante sur ce point et l'on ne sait toujours pas si une enquête est en cours. Il n'y a donc pour l'instant pas de démarche claire qui aille dans le sens d'une véritable politique de santé et sécurité au travail pour le personnel du STA. Oui, cela peut prendre du temps, oui, il s'agit d'être patient. Mais **comment peut-on laisser un service en arriver à ce point de saturation sans intervenir plus tôt ?** En l'état, les employés se sentent oubliés au sein d'un service-parent-pauvre de l'Etat, ils ne disposent d'aucune représentation au sein de la commission du personnel départementale, **le chef du département, M. Longchamp, leur refuse la reconnaissance d'une commission du personnel du STA.**

Au sein de ce service, **l'octroi de postes supplémentaires vise donc d'une part à garantir les prestations répondant aux besoins de la population, et d'autre part à permettre des conditions de travail décentes** à même de cesser la mise en danger de la santé du personnel.

Et ailleurs...

Au vu de la conjoncture, sachant la volonté de diminution des charges du Conseil d'Etat, la situation du STA, dont on parle beaucoup, risque-t-elle de s'étendre aux autres services ?

Il faut rappeler que d'autres services ont déjà eu des problèmes de cet ordre par le passé. Souvenons-nous du cas du **service de protection des mineurs (SPMI) en 2007, dont le personnel et même la direction réclamaient des postes supplémentaires**, arguant qu'il leur était quasiment impossible de faire correctement et consciencieusement leur travail sans effectifs supplémentaire. Auditionné, concernant l'office de la jeunesse, le chef du département, M. Beer, reconnaissait que «*le SPMI soulève un certain nombre de questions*» et qu'**au sein de l'Office de la jeunesse «l'augmentation des affaires est incontestable»**.

⁵ <http://www.lecourrier.ch/index.php?name=NewsPaper&file=article&sid=445157>

Ce même Chef de département, dans la droite ligne du plan de mesures du Conseil d'Etat que nous avons évoqué ci-dessus⁶, précisait en 2007, que **les économies qui seraient encore envisagées par la suite, ne concerneraient que des postes administratifs et non des postes de terrain.**

Mais en réalité : au SMPI comme au STA, comme ailleurs, les assistants sociaux, **les travailleurs du terrain, ont un besoin vital des secrétaires et des gestionnaires pour les seconder dans leur travail**, justement parce qu'ils doivent être sur le terrain souvent et ne peuvent donc pas (et ce n'est pas leur travail !) prendre en charge toute la gestion administrative.

L'absentéisme

Il convient encore d'évoquer la fameuse question de l'absentéisme au travail. Nous saluons ici la volonté du Conseil d'Etat de prendre au sérieux cette problématique, notamment avec la mise en place du projet « Absence », développée au sein du Petit et du Grand Etat. Toutefois, nous doutons de l'efficacité d'un tel projet pour réduire l'absentéisme au travail. En effet, au vu de ce que l'on vient d'évoquer, **ne serait-il pas pertinent de commencer par offrir des conditions correctes de travail au personnel et de voir ensuite si le problème des absences persiste et pourquoi ?**

Les contrats d'auxiliaires

L'une des revendications des pétitionnaires concerne « la **stabilisation des contrats d'auxiliaires correspondant aux tâches pérennes de l'administration**, reconnaissant ainsi le caractère durable et indispensable du travail effectué par les collaborateurs-trices concerné-es, mettant ainsi fin à l'inégalité de traitement dont ils-elles font l'objet de par leur statut, et cessant ainsi de gaspiller l'expérience et les compétences acquises par ces derniers-ères par le turn-over que ce statut d'auxiliaire génère »⁷.

Le directeur général de L'Office du personnel de l'Etat, M. Tavernier, ainsi que le chef du département de finances, M. Hiler, nous ont expliqué au sein de la commission, que la ligne budgétaire pour les salaires des auxiliaires n'était pas la même que celle des charges salariales du personnel en postes fixes, et que la rubrique était en francs et non en postes.

Ces lignes existent depuis toujours, pour des montants plus ou moins élevés, mais l'on n'a pas encore envisagé de supprimer totalement ce type de

⁶ Voir p. 2 de ce rapport.

⁷ Voir la pétition, p. 4.

contrats et, aux dires du chef du département, il existe encore « *quelques dizaines de postes temporaires dont l'administration abuse* », notamment à l'Office des Poursuites et à l'Office Cantonal de la Population. Ajoutons à ceux-ci en tous cas le STA, cela commence à faire beaucoup ! **Quel exemple pour une administration cantonale que d'employer des personnes dans une telle précarité !**

Les effectifs supplémentaires

Les syndicats demandent l'octroi de **300 postes supplémentaires pour l'ensemble de l'administration cantonale, dont 20 au STA, 20 à l'OJ, 20 à l'OCE, 10 à l'OCIRT**. Il reste donc plus de 200 postes pour lesquels les syndicats ne proposent pas d'attributions précises. Mais au vu de ce que l'on vient d'exposer, il paraît évident que parmi ces postes à créer, il faut compter la **stabilisation des contrats d'auxiliaires en postes fixes** dans les divers services, sans compter **le manque de personnel par exemple au sein de la FSASD ou de la police genevoise...**

Il est vrai que le discours de Saint-Pierre de décembre 2009 ne contribue pas à nous rassurer quant à la possibilité d'engager des effectifs supplémentaires. En effet, le président du Conseil d'Etat, M. Longchamp a annoncé clairement que « *le Conseil d'Etat poursuivra ces quatre prochaines années la politique budgétaire mesurée qui a été la sienne durant ces quatre dernières années. Le plan financier quadriennal qu'il soumettra prochainement en sera l'illustration* »⁸. Nous serons très bientôt fixés sur les moyens à disposition.

Cependant, M. Hiler déclarait en séance de commission le 26 avril, que « *l'Etat sait déjà où il sera nécessaire de placer des effectifs supplémentaires. [...] il y a notamment des nécessités absolues en termes de formation et de sécurité, ainsi qu'à l'égard du vieillissement de la population. [...] pour le reste, c'est de l'aménagement* ». **Nous nous réjouissons donc de voir l'arrivée de ces effectifs de personnel supplémentaires nécessaires.**

Conclusion

Ma grand-mère dit toujours que les belles paroles rendent les fous joyeux. La minorité n'étant pas folle, elle a décidé de garder son sérieux et de demander le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

⁸ *Discours de Saint-Pierre, François Longchamp, 7 décembre 2009 :*
http://www.ge.ch/conseil_etat/2009-2013/communications/20091207.asp

En effet, il ne s'agit pas ici de prendre la place de l'exécutif dans la gestion du personnel de l'Etat, mais simplement de prendre sérieusement en considération les problèmes évoqués dans cette pétition et de demander au Conseil d'Etat de trouver des solutions adéquates. **Nous appelons de nos vœux, un management efficace et attentif au personnel.**

Cela permettra d'éviter de maintenir du sable dans les rouages de services publics qui doivent être performants, aujourd'hui plus que jamais, une crise économique engendrant forcément la précarisation d'une plus grande partie de la population et par conséquent, l'augmentation des besoins en prestations sociales.

Nous invitons donc la majorité parlementaire qui a exprimé un avis contraire lors des discussions en commission à reconsidérer sa position au moment du vote en séance plénière et à **renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.**